

**RAPPORT FINANCIER DE L'EXERCICE 2017**  
*ASSISTANCE PUBLIQUE – HOPITAUX DE PARIS*

**Conseil de surveillance du 28 juin 2018**

## INTRODUCTION

La structure et le contenu du rapport financier ont été stabilisés à compter de celui de l'exercice 2014, date à laquelle il avait été refondu pour mettre en œuvre les règles nationales de présentation des comptes des établissements publics de santé visant à permettre leur certification.

Du point de vue comptable, l'exercice 2017 est le second dont les comptes sont soumis à certification par des commissaires aux comptes. Lors de sa séance du 24 mars 2016, le conseil de surveillance a nommé les cabinets KPMG et ERNST&YOUNG pour certifier les comptes des exercices 2016 à 2021 de l'AP-HP, conformément à la réglementation en vigueur.

L'institution avait toutefois débuté les travaux de préparation à la certification des comptes dès 2012. Ces préparatifs ont permis la certification des comptes de l'AP-HP de l'exercice 2016, pour la première fois. Les commissaires aux comptes ont émis, à cette occasion, les quatre réserves suivantes (extrait de leur rapport du 19 juin 2017 remis au conseil de surveillance) :

- Malgré le déploiement en cours des procédures de contrôle interne au sein de votre établissement, la documentation insuffisante des contrôles informatiques et des contrôles complémentaires effectués sur les interfaces de la chaîne d'information médicale ne nous a pas permis d'apprécier si l'intégralité des actes réalisés dans le cadre des séjours hospitaliers a fait l'objet d'une facturation. De même, la formalisation et la mise en œuvre des procédures de contrôle interne concernant la chaîne de facturation relative aux traitements externes, principalement au niveau du recensement des actes et du contrôle des interfaces informatiques demeurent, à ce jour, insuffisantes.

De ce fait, une approche d'audit basée sur les contrôles n'a pu être mise en œuvre. Compte tenu de l'impossibilité matérielle de recourir à d'autres procédures d'audit, nous n'avons pas été en mesure d'apprécier si le montant des recettes d'hospitalisation et des recettes relatives aux traitements externes au 31 décembre 2016 comprend l'intégralité des actes réalisés.

- Les immobilisations corporelles et incorporelles figurant en valeur nette comptable au bilan pour M€ 3.643 au 31 décembre 2016 font l'objet d'une procédure d'inventaire physique destinée à en vérifier l'existence et l'exhaustivité. A la date d'arrêt des comptes, cet inventaire, qui couvre environ 60 % de la valeur nette comptable des immobilisations, s'est traduit par des mises au rebut non significatives comptabilisées sur 2016 pour une valeur nette comptable de M€ 3,4. Toutefois, compte tenu de la couverture partielle de cet inventaire, il ne nous a pas été possible de mesurer l'incidence des inventaires restant à réaliser sur la valeur nette comptable de l'actif immobilisé au 31 décembre 2016.
- Les stocks comptabilisés s'élèvent respectivement à M€ 166,6 au 31 décembre 2015 et M€ 173,8 au 31 décembre 2016. Les procédures de contrôle interne d'inventaire physique mises en place ne nous ont pas permis de vérifier l'exhaustivité et le correct enregistrement de ces stocks. En conséquence, nous n'avons pas été en mesure de corroborer le montant des stocks au 31 décembre 2016 et la variation de stocks enregistrée sur l'exercice.
- Votre établissement comptabilise à chaque clôture d'exercice des charges à payer sur ressources affectées (pour un montant de M€ 341,8 au 31 décembre 2015 et de M€ 397,5 au 31 décembre 2016) et des produits à recevoir sur ressources affectées (pour un montant de M€ 242,6 au 31 décembre 2015 et de M€ 298,5 au 31 décembre 2016) pour les conventions de recherche ayant fait l'objet de ressources perçues mais non encore utilisées. Les procédures de contrôle interne mises en place ne nous ont pas permis de rapprocher les montants inscrits en comptabilité des justificatifs relatifs à chaque convention. Pour cette raison, nous n'avons pas été en mesure d'apprécier l'évaluation de ces charges à payer et de ces produits à recevoir au 31 décembre 2016.

Le présent rapport décrit notamment les travaux menés en 2017 afin de les lever.

## **PARTIE N°1 : RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE 2017**

### **1) PRESENTATION DES PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES**

Il s'agit ici de rappeler de manière synthétique les méthodes et principes comptables appliqués ainsi que tout changement de méthode comptable qui ont eu un impact significatif sur les comptes de l'exercice (une présentation détaillée se trouve dans l'annexe du compte financier : états PF1 à AI5).

#### **1.1. MODALITES GENERALES DE REDDITION DES COMPTES**

##### **1.1.1. ORGANISATION DE LA CLOTURE DES COMPTES DE L'EXERCICE 2017 DE L'AP-HP**

- *Pilotage de la clôture d'exercice 2017*

La clôture des comptes s'est organisée comme chaque année en mode projet pour coordonner les nombreux acteurs concernés tant au niveau du siège que des sites de l'AP-HP.

- *Notion de journée complémentaire*

Si, conformément au principe d'annualité budgétaire, l'exercice s'achève au 31 décembre, la régularisation de certaines opérations de fin d'exercice ne peut être matériellement réalisée qu'après cette date, notamment en raison de justifications tardives et des délais inhérents aux procédures d'enregistrement comptable (cf. article R.6145-37 du Code de la santé publique).

##### **1.1.2. MODALITES ET CALENDRIER D'APPROBATION DES COMPTES**

- A la clôture de l'exercice, **le directeur général et le comptable public** établissent conjointement le projet de compte financier (article R.6145-44 du code de la santé publique).

Le directeur de l'établissement arrête ensuite le compte financier pour le transmettre au conseil de surveillance avant la **date limite du 31 mai N+1**, accompagné :

- 1° D'un rapport rédigé par le directeur général et le comptable public présentant les comptes annuels mentionnés au 1° de l'article R. 6145-43, c'est-à-dire le bilan, le compte de résultat et l'annexe ;
- 2° D'un rapport rédigé par le directeur général et le comptable public analysant l'exécution du budget conformément au 2° de l'article R. 6145-43 : il s'agit de la 2<sup>nd</sup>e partie du présent rapport financier ;
- 3° Du projet d'affectation des résultats, établi par le directeur, conformément aux articles R.6145-49 à 53.

Le conseil de surveillance délibère sur le compte financier et l'affectation des résultats, au plus tard le 30 juin N+1. Les comptes étant certifiés, le conseil de surveillance a préalablement communication du rapport du certificateur.

- Le calendrier de clôture et d'élaboration des comptes pour l'exercice 2017 est le suivant :

Acteur	Directeur de l'AP-HP	Directeur de la DSFP	Directoire	CTE	CME	Conseil de Surveillance
Actions	Etablissent conjointement le projet de compte financier (bilan, compte de résultat et annexe)		Est concerté	Sont consultés		Délibère pour approuver le compte financier et décider l'affectation des résultats
Date de l'instance	15/05/2018	22/05/2018	18/06/2018	12/06/2018	28/06/2018	

### 1.1.3. PERIMETRE ET STRUCTURE DU COMPTE FINANCIER DE L'EXERCICE 2017

- Le **périmètre du compte financier** est déterminé par l'activité principale (CRPP) et par les activités annexes (CRPA) de l'établissement énumérées par l'article R.6145-12 du code de la santé publique.
- Les **affectations** du résultat du compte de résultat principal et de chaque compte de résultat annexe sont réalisées selon les modalités prévues aux articles R.6145-49 à 53 du code de la santé publique.

*Le compte financier de l'AP-HP est établi au moyen du système d'information partagé par l'ordonnateur et le comptable public (NSI Gestion, SAP). Un fichier en est extrait à la clôture définitive des comptes pour formaliser chacun des états financiers conformément à la réglementation en vigueur.*

Le compte financier de l'AP-HP est ainsi structuré de la manière suivante :

	<b>ETATS DU COMPTE FINANCIER DE L'EXERCICE 2017</b>	<b>N° de l'état</b>	<b>Cadre pré- établi</b>	<b>Rédaction libre</b>
<b>1<sup>e</sup> partie</b>	<b>COMPTES ANNUELS (PARTIE QUI EST SOUMISE A CERTIFICATION)</b>			
	<b>BILAN</b>	BI	X	
	<b>COMPTE DE RESULTAT</b>	CR	X	
	<b>ANNEXE :</b>			
	- Faits caractéristiques de l'exercice, principes et méthodes comptables	PF1 à PF3		X
	- Note relative aux postes de bilan	BI1 à BI12	X	
	- Note relative au compte de résultat	CR1 à CR3	X	CR1
- Autres informations	AI1 à AI5	X	AI2, AI4, AI5	
<b>2<sup>e</sup> partie</b>	<b>ANALYSE DE L'EXECUTION DE L'ETAT DES PREVISIONS DE RECETTES ET DE DEPENSES (PARTIE QUI N'EST PAS SOUMISE A CERTIFICATION)</b>			
	<b>EXECUTION DE L'EPRD</b>			
	- Situation synthétique des prévisions et réalisations	A1 à A4	X	
	- Situation détaillée des prévisions et réalisations	B1 à B4	X	
	<b>RESULTATS</b>	C1 à C7	X	
	<b>AFFECTATION DES RESULTATS</b>	D1 à D5	X	
	<b>GESTION PATRIMONIALE ET FINANCIERE</b>	E2 à E4	X	
<b>INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES</b>	IC1 à IC7	X		
<b>3<sup>e</sup> partie</b>	<b>SIGNATURES DE L'ORDONNATEUR ET DU COMPTABLE PUBLIC</b>			

## 1.2. METHODES COMPTABLES APPLIQUEES POUR L'EXERCICE 2017

Les méthodes comptables de l'exercice sont détaillées dans l'annexe du compte financier (état PF1). Il convient de s'y référer en complément des informations ci-dessous qui sont, par définition, synthétiques.

### 1.2.1. CATEGORIES D'IMMOBILISATIONS ET REGLES D'IMPUTATION

L'AP-HP a déterminé des catégories d'immobilisation qui permettent un découpage plus fin des différentes natures d'immobilisation, en cohérence avec la nomenclature comptable fixée par le référentiel M21.

*Depuis le 1er janvier 2012, l'AP-HP répartit et comptabilise les dépenses de travaux par nature d'opérations effectuées.*

*Les choix d'imputation entre comptes de classe 2 (investissement) et de classe 6 (exploitation) respectent les principes généraux applicables aux établissements publics de santé. En cas d'ambiguïté, un certain nombre de critères sont pris en compte pour déterminer l'imputation adéquate (durée de vie de l'acquisition, accroissement ou non de la valeur de l'immobilier...).*

### 1.2.2. COMPTABILISATION DES AMORTISSEMENTS

- *Maintien des durées d'amortissements mises en œuvre depuis 2011*

La méthodologie utilisée durant l'exercice 2017 s'inscrit dans la continuité des décisions de gestion mises en œuvre depuis l'exercice 2011 marqué par la généralisation de l'outil NSI Gestion (pas de changement de méthode depuis), dans un objectif de normalisation des durées d'amortissement au sein de l'AP-HP.

- *Maintien d'un calcul des amortissements au prorata temporis*

La méthode d'amortissement utilisée reste l'amortissement linéaire prorata temporis à compter de la date de mise en service (celle du service fait) ou de la date d'acquisition de l'immobilisation.

- *Approche par les composants : auxiliarisation sur l'exercice 2017, par fiche immobilisation, de la correction comptabilisée en 2016*

Une application rétroactive de la méthode d'amortissement par composants pour certaines opérations avait été comptabilisée sur les comptes 2016 à titre de correction d'erreurs, sans impacter la comptabilité auxiliaire du fait de la difficulté technique à la comptabiliser dans SAP au cours des opérations de fin de gestion.

Considérant la nécessité de transcrire ces corrections d'erreurs sur chaque fiche immobilisation en comptabilité auxiliaire, l'écriture d'ajustement a été contre-passée au 1<sup>er</sup> janvier 2017, avant de comptabiliser sur 2017, par correction d'erreur, l'auxiliarisation par fiche immobilisation.

### 1.2.3. METHODE D'EVALUATION DES PROVISIONS

La présentation suivante est volontairement synthétique, l'ensemble des méthodes d'évaluation des provisions étant détaillé dans l'annexe au compte financier, état PF1.

*De façon générale, l'analyse se fait, pour chaque risque ou charge identifié, sous les angles suivants :*

- *Le montant déjà provisionné sur l'exercice précédent (N-1) ;*
- *Le niveau de réalisation durant l'exercice courant (N) de la provision constituée l'exercice précédent (N-1) constituant la partie à reprendre en clôture de l'exercice N ;*
- *Le montant du réajustement au titre de l'exercice N de la provision constituée l'exercice N-1 ;*
- *Le montant de la nouvelle dotation constituant les nouveaux risques ou charges attendus potentiellement dans le futur.*

- *Provision pour compte épargne-temps*

Pour la première fois, cette année, les jours donnant lieu prévisionnellement à indemnisation (monétisation des jours compte épargne-temps) ont été préalablement retranchés des jours compte épargne-temps et enregistrés en charges à payer, selon les consignes de la fiche DGOS / DGFIP n°18 sur les passifs sociaux dans les EPS.

- *Provision pour créances irrécouvrables*

Comme les années précédentes, la constitution de la provision pour créances douteuses a été réalisée par l'ordonnateur sur le fondement d'une extraction des restes à recouvrer validée par la Direction spécialisée des finances publiques pour l'AP-HP, selon des critères d'irrécouvrabilité des créances prédéterminés (cf. protocole de 2015 analysé dans la partie relative aux admissions en non-valeur des créances irrécouvrables, infra).

Le solde de la provision pour créances douteuses inscrite en balance d'entrée 2016 du compte 491 avait été corrigée en dépréciant à 100% les créances les plus anciennes. Les taux de dépréciation avaient été ainsi augmentés à la clôture de l'exercice 2016, au regard notamment des taux pratiqués dans d'autres établissements publics de santé. Cette méthode de calcul de la provision pour créances irrécouvrables, appliquée pour l'exercice 2016, a été reconduite pour l'exercice 2017.

- *Provisions pour passifs sociaux : ARE (allocations retour à l'emploi) et CNRACL (validation de droits à la retraite)*

Compte tenu de la parution trop tardive de la note de la DGOS et de la DGFIP relative au provisionnement des passifs sociaux (mars 2016), l'AP-HP n'avait pu constituer de provision sur ces passifs sociaux au titre de l'exercice 2015. Ces deux provisions, reconstituées sur l'exercice 2016, sont désormais mouvementées annuellement, comme cela a été le cas durant l'exercice 2017.

Concernant le risque allocations retour à l'emploi, une correction de la provision initialement constituée en balance d'entrée 2016 a été comptabilisée au bilan d'ouverture 2017 compte tenu d'une erreur lors de l'estimation des droits acquis à la clôture de l'exercice 2016. L'écriture d'ajustement de la provision pour 2017, suite à l'évolution des droits acquis pour 2018 et 2019, a ensuite été comptabilisée.

- *Provision pour contrôle par l'assurance maladie des coûts qui lui sont facturés par l'AP-HP*

Un changement d'estimation avait été opéré en 2016, dans le cadre de la fiabilisation des comptes, pour la provision relative aux contrôles des séjours par l'assurance-maladie (indus « T2A »). La méthode appliquée pour l'exercice 2016 a été reconduite pour l'exercice 2017.

- *Provision pour le renouvellement des immobilisations*

La méthode appliquée pour l'exercice 2016 a été reconduite pour l'exercice 2017.

## **2) PRINCIPALES EVOLUTIONS DU BILAN DE L'EXERCICE 2017**

Il s'agit ici de sélectionner les évolutions les plus significatives pour une bonne compréhension de la situation financière de l'établissement, en se basant notamment sur les états du compte financier (notes relatives aux postes de bilan), dont l'annexe.

<b>Les faits caractéristiques de l'exercice, les principes et méthodes comptables, sont détaillés dans l'annexe du compte financier (états PF1 à PF3).</b>
--

## 2.1. LES ACTIONS DE FIABILISATION DES COMPTES DE 2017

### 2.1.1. LA POURSUITE DE LA FIABILISATION DE LA COMPTABILITE PATRIMONIALE ENGAGEE LES ANNEES PRECEDENTES

#### → Fiabilisation de l'actif

*Pour rappel :*

*De nombreuses actions ont été menées depuis la mise en place de l'outil NSI gestion, sur l'actif tant immobilisé que circulant.*

*Concernant l'actif immobilisé, on peut par exemple citer : « normalisation » des durées d'amortissement, calcul des amortissements au prorata temporis, analyse du solde des comptes 23 des immobilisations en cours, ...*

*Les stocks font, quant à eux, chaque année l'objet d'inventaires et d'ajustement comptable.*

#### Zoom sur la fiabilisation de l'actif immobilisé en 2017 :

- *Poursuite des travaux d'inventaire de l'actif immobilisé*

Consciente que la fiabilisation de l'actif immobilisé constituait la priorité première de la fiabilisation des comptes, l'AP-HP s'était dotée en 2015 d'une stratégie d'inventaire des immobilisations sur cinq ans, après une première phase de « nettoyage » de l'actif. Les travaux à proprement parler d'inventaire, selon cette stratégie d'inventaire institutionnelle, ont démarré en 2016 et se sont poursuivis en 2017.

*La sélection des immobilisations à inventorier de manière prioritaire a été réalisée grâce à une approche par les risques et par masses financières significatives. La mise en place de cette analyse faisait ressortir, pour la période 2015-2018, 25 catégories couvrant 92% de la valeur nette comptable totale de l'actif de l'AP-HP.*

Le taux global de réalisation de l'inventaire à trois ans atteint, fin 2017, 85% de la valeur nette comptable des actifs, ce qui illustre l'avancée de ce chantier chronophage dans les différents sites de l'AP-HP. Les travaux d'inventaire seront poursuivis au-delà de 2017, conformément au programme prioritaire pluriannuel établi.

#### → Fiabilisation du passif

- *Actions réalisées en 2017*

La plupart des provisions avait été documentée en 2015 et 2016, tout comme les évolutions de méthode de provisionnement sur 2016 pour se conformer au référentiel M21. Quelques corrections de méthode ont également été comptabilisées en 2017, notamment pour la provision compte-épargne temps (comptabilisation pour la première année de charges à payer) (cf. supra).



### 2.1.2. AUTRES ACTIONS

#### → Poursuite de l'effort d'encodage des constats d'irrécouvrabilité des restes à recouvrer les plus anciens

L'effort d'encodage, dans le système d'information, des créances irrécouvrables les plus anciennes s'est poursuivi en 2017 de manière à les apurer comptablement par voie d'admission en non-valeur.

#### → Information sur le compte 416

Pour rappel :

*Lors du passage de la phase amiable à la phase contentieuse de la procédure de recouvrement (engagement de poursuites contre le débiteur retardataire), les restes à recouvrer devraient être transférés au compte 416 "Redevables – Contentieux" (débit 416 « Redevables - Contentieux » par crédit 411 « Redevables - Amiable »). Toutefois, les encaissements sur des restes à recouvrer imputés au compte 416 ne sont pas possibles pour des contraintes informatiques dans l'outil NSI Gestion.*

Si le compte 416 a été utilisé lors du déploiement initial de la partie SAP de l'outil NSI Gestion (2011 et 2012), il n'est plus utilisé depuis 2013 pour permettre d'apurer les restes à recouvrer au moyen d'encaissements. En conséquence, l'état BI7 du compte financier, distinguant les restes au stade amiable et les restes au stade contentieux ne peut donner une image actualisée du stade de recouvrement des restes à recouvrer en se fondant sur le solde 416 qui ne comprend qu'un solde historique non pleinement actualisé pour cette raison.

## 2.2. EVOLUTIONS CHIFFREES LES PLUS SIGNIFICATIVES DES COMPTES DE BILAN

### 2.2.1. LA COMPTABILISATION D'ECRITURES CORRECTIVES

Les capitaux propres ont été, à la clôture des comptes de l'exercice 2016, fortement impactés par les écritures correctives enregistrées pour permettre la certification des comptes. Ils l'ont également été, dans une moindre mesure, à la clôture des comptes de l'exercice 2017.

Conformément à la réglementation s'appliquant aux établissements publics de santé, les corrections d'erreurs commises au cours d'exercices antérieurs ne sont pas comptabilisées au niveau du compte de résultat de l'exercice au cours duquel elles sont constatées, mais en situation nette, c'est-à-dire au sein des passifs du haut de bilan. Cette disposition s'applique même lorsque les corrections d'erreurs concernent des opérations qui auraient dû, lors des exercices antérieurs, transiter par le compte de résultat.

### 2.2.2. L'EVOLUTION DES IMMOBILISATIONS

L'actif immobilisé de l'AP-HP représente 9,1 milliards d'euros en valeur brute ; 3,7 milliards en valeur nette.

L'évolution entre 2016 et 2017 de ces montants est :

- Non significative en montant brut : - 0,3%
- Non significative en montant net : + 0,5%

Ce constat masque en fait des évolutions plus importantes :

- Acquisitions de l'année ;
- Mises en service ;
- Sorties d'actif :
  - Mises au rebut « courantes » ;
  - Mises au rebut suite aux écarts relevés à l'occasion de l'inventaire de l'actif immobilisé en 2017 ;
  - Cessions ;
- Corrections respectivement réalisées dans le cadre des travaux de certification des comptes, détaillés dans les états PF1 et PF3 de l'annexe :
  - Sur exercice 2016 ;
  - Sur exercice 2017 (notamment auxiliarisation, par fiche immobilisation, de la correction comptabilisée en 2016 concernant l'approche par composants).

L'actif immobilisé est principalement composé des immobilisations corporelles (93,1%) puis des immobilisations incorporelles (6,5%).

Les immobilisations corporelles représentent 8,5 milliards d'euros en valeur brute au 31 décembre 2017 (3,5 milliards en valeur nette).

### 2.2.3. L'EVOLUTION DES PROVISIONS

	EXERCICE 2017	EXERCICE 2016	Evolution en	
			montant	%
<b>PROVISIONS REGLEMENTEES (CAPITAUX PROPRES)</b>	67,8 M€	78,6 M€	<b>-10,7 M€</b>	<b>-14%</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES</b>	17,3 M€	27,1 M€	<b>-9,7 M€</b>	<b>-36%</b>
<b>PROVISIONS POUR CHARGES</b>	292,6 M€	325,2 M€	<b>-32,5 M€</b>	<b>-10%</b>

Alors qu'elles avaient particulièrement augmenté entre 2015 et 2016, en lien avec les actions de fiabilisation des comptes de l'AP-HP, les provisions diminuent en 2017, principalement du fait de deux évolutions significatives :

- *Provision compte épargne temps (CET)*

Le montant de la provision réglementée pour charges de personnel liée à la mise en œuvre du CET a fortement évolué entre 2016 et 2017 (-26M€), comptetenu de :

- L'enregistrement de charges à payer, pour la première fois sur l'exercice 2017, au titre des jours de CET (-18,7M€) ; cf. supra : reclassement des charges à payer 2016 comptabilisé en bilan d'ouverture d'exercice 2017 pour 18,7M€ ;

- L'actualisation « courante » du montant de la provision (-7,1M€), fonction du nombre de jours non pris au 31 décembre 2017 et du taux de charges appliqué au forfait par jour CET.

- *Provision pour dépréciation des comptes de tiers*

L'actualisation de la provision s'est effectuée selon la même méthode qu'en 2016, se traduisant en 2017 par :

- Une reprise (-119M€), incluant le montant des créances admises en non-valeur au titre de l'exercice 2017 et celui des annulations de titres CPAM dans le cadre des travaux d'apurement des titres forclos avec les CPAM ;
- Une dotation (+ 97M€), selon la méthode déjà retenue en 2016.

- *Autres faits marquants*

De nouvelles provisions avaient été constituées en 2016 pour les passifs sociaux, dont le montant a été actualisé en 2017 :

- Une reprise à hauteur des paiements 2017 pour le risque de validation des services CNRACL (-5,2M€) ;
- Une reconstitution à la hausse du montant, en bilan d'ouverture 2017, pour le risque allocation retours à l'emploi, cf. supra (+7,1M€) ; puis une actualisation de la provision (-0,7M€).

Par ailleurs, la méthode de provisionnement pour le risque désamiantage avait été modifiée en 2016 suite à la mise à jour de la nomenclature comptable M21 au 1er janvier 2016. La provision pour désamiantage a été complètement soldée fin 2017 (-5,2M€), conformément à la demande des commissaires aux comptes.

- *Maintien en l'état des autres méthodes d'évaluation et actualisation du montant des provisions*

Les autres provisions ont été mouvementées selon les mêmes méthodes qu'en 2016.

#### **2.2.4. L'EVOLUTION DES CREANCES ET DES DETTES**

- *Apurement des créances irrécouvrables (admission en non-valeur)*

Les créances d'exploitation et diverses restant à recouvrer figurent à l'actif circulant de l'AP-HP avec les produits à recevoir non encore facturés.

Le protocole de gestion des non-valeurs, conclu le 21 mai 2015, fixe les procédures correspondantes. Elles s'exécutent dans l'outil NSI Gestion, selon les propositions du comptable public et l'avis des groupes hospitaliers sur ces propositions.

Un effort de rattrapage des retards pris durant les exercices antérieurs à 2016, à cause de contraintes informatiques, dans l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables a conduit l'ordonnateur à décider leur volume suivant sur l'exercice 2017 :

	<b>Montant comptabilisé sur exercice 2017 – admissions en non valeur</b>
<b>Tous CRP confondus</b>	<b>109 614 420€</b>

Ces admissions en non-valeur ont fait l'objet d'une reprise du même montant sur le compte 78174000 (reprise de la provision pour dépréciation de créance). Pour couvrir le risque financier résultant de la dépréciation des créances, une provision pour dépréciation des créances est également enregistrée (cf. supra) sachant que l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables permet de la diminuer.

Parallèlement, des créances relatives aux titres télétransmis et rejetés par l'Assurance Maladie, ont été annulées à hauteur de 8 413 933 €, dans le cadre de travaux d'apurement en cours avec les CPAM d'Ile de France, pour des créances anciennes forcloses. Ces annulations ont également fait l'objet d'une reprise sur provision du même montant.

### 2.2.5. L'EVOLUTION ET LA STRUCTURE DE L'ENDETTEMENT

L'endettement de l'AP-HP représente, au 31 décembre 2017, un encours total de 2,24 milliards d'euros (hors PPP voir infra), en augmentation de 4,2% par rapport à 2016 :

**Montant de la dette au 31/12/2017 : 2 240 819 600.18 €**(pour rappel : 2 150 282 072 € au 31/12/2016).

*Bancaire* : 628 721 349,57 € soit 28.1 % (31,5% en 2016)

*Obligataire* : 1 612 098 250,60 € soit 71.9 % (68,5% en 2016)

*Taux fixe* : 1 626 818 162,27 € soit 72,6 % (72,1% en 2016)

*Taux variable* : 614 001 437,90 € soit 27,4 % (27,9% en 2016)

*Durée moyenne résiduelle* : 9,91 ans (pour rappel : 9,35 ans en 2016 et 9,58 ans en 2015)

*Taux* : 2,34 % (pour rappel : 2,49% en 2016 et 2,70 % en 2015)

**Deux contrats de partenariats Public Privé (PPP) :**

**1. Bail emphytéotique pour le bâtiment endocrinologie de la Pitié Salpêtrière** depuis novembre 2013 pour un montant de 45 006 190,38€ sur 28 ans avec un taux de couverture financière de 4,24%. Au 31 décembre 2017, le capital restant dû est de 41 370 079,65 €.

**2. Contrat de partenariat pour la centrale d'énergie biomasse d'Avicenne** depuis août 2014 pour un montant de 13 250 398,06€ sur 21 ans avec un taux de couverture financière de 3,83%. Au 31 décembre 2017, le montant restant dû est de 11 667 416,51 €.

→ En intégrant ces deux contrats, la dette de l'AP-HP est de **2 293 857 096,34 €** (contre 2 204 745 394 € au 31 décembre 2016).

**Notation :**

L'AP-HP et son programme EMTN sont notés « AA » par l'agence de notation FITCH et par Standard & Poor's.

**Dette financière et trésorerie en 2017 :**

Levée de fonds en 2017 :

247 M€ (contre 226 M€ en 2016 et 240 M€ en 2015)

Remboursement de capitaux en 2017 :

158 M€ (contre 231 M€ en 2016 et 196 M € en 2015)

Gestion de trésorerie 2017 :

**1. NEU-CP (ex Billets de Trésorerie)**

Depuis début 2016, l'AP-HP emprunte sur le court terme par le biais de NEU-CP en vertu d'un décret du 29 mars 2015. Elle a été le premier établissement de santé à mettre en place un programme de titres de créance court terme. Ce programme est constitué avec un plafond de 300 M€.

C'est rapidement devenu le principal instrument de couverture court terme grâce à ses taux très attractifs (négatifs entre -0,30 et -0,46%). Sur l'ensemble de l'année 2017, ces titres ont été utilisés avec une moyenne de 184 M€ et un encours maximal de 300 M€.

**2. Contrats de ligne de trésorerie**

Plafond de la ligne de crédit en 2017 : en 2 campagnes :

- 100 M€ avec 3 banques différentes jusqu'en juin 2017

et

- 150 M€ avec 3 banques différentes entre décembre 2016 et décembre 2017

Les niveaux de marge ont baissé à environ 0,52 %. Sur l'ensemble de l'année, elles ont été utilisées avec une moyenne de 3 M€ et un encours maximal de 70 M€ (utilisation d'une seule ligne).

Ces lignes de trésorerie servent principalement comme lignes dites de « back up » (lignes de garantie).

**3. Contrats de ligne de trésorerie « non garantie » en 2017**

2 contrats de ligne non garantie avec 2 banques pour un total de 200M€.

Négociation de gré à gré avec chaque banque au prix de marché.

Encours annuel moyen de ces lignes non garanties : 27 M€ avec un encours total au 31/12/2017 de 0 et un pic de tirage de 200 M€.

Du fait de la facilité d'utilisation et des faibles taux de tirage, c'est un instrument de couverture privilégié par rapport aux lignes de trésorerie confirmées.

**4. Contrats CLTR**

Au 31/12/2017, 3 contrats revolving (plafond de tirage de 67,8 M€).

Encours annuel moyen des contrats CLTR : 48 M€ avec un pic de tirage de 76,9 M€ (avant l'amortissement au cours de l'année).

Compte tenu de l'évolution des capitaux permanents, le taux d'indépendance financière s'était dégradé à la clôture de l'exercice 2016, et était passé au-dessus du seuil significatif de 50%. Le poids de la dette quant à lui avait alors diminué grâce à la stabilité de la dette et de la progression des produits. Par contre, le ratio de durée apparente de la dette (total dette / CAF) avec un ratio de 11,3 ans passait bien au-dessus du seuil de 10 ans, du fait de la forte dégradation de la CAF.

En 2017, ces trois ratios se sont à nouveau dégradés : le taux d'indépendance financière est de 53,5% en restant au-dessus du seuil significatif de 50% ; le poids de la dette augmente à 29,8% ; le ratio de durée apparente de la dette passe de 11,3 années à 24,5 années.

DETTE	2015	2016	2017
Indépendance financière (en %)	49,21	52,23	53,5
Poids de la dette (en %)	29,10	28,29	29,8
Durée apparente de la dette (en année)	7,3	11,3	24,5

<i>Indépendance financière (en %) = total dette / capitaux permanents</i>
<i>Poids de la dette (en %) = total dette / total des produits</i>
<i>Durée apparente de la dette (en année) = total dette / Capacité d'AutoFinancement</i>

La forte hausse de la durée apparente de la dette est essentiellement liée à la dégradation de la Capacité d'Auto Financement (CAF).

**2.2.6. POUR LES AUTRES EVOLUTIONS DU BILAN, SE REPORTER A L'ETAT PF1 DE L'ANNEXE AU COMPTE FINANCIER, NOTAMMENT :**

- Charges à payer
- Charges constatées d'avance
- Produits à recevoir (RAMR)
- Produits constatés d'avance (PCA)
- Stocks et en cours

### **3) PRINCIPALES EVOLUTIONS DU COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2017**

#### **3.1. UN RESULTAT COMPTABLE POUR 2017, TOUS COMPTES CONFONDUS, DEFICITAIRE DE -175,5 M€**

Ce résultat consolidé (tous CRPP et CRPA confondus) est déficitaire alors qu'il était excédentaire à la clôture des deux exercices précédents (+55,1 M€ en 2016).

Pour sa part, le résultat du compte principal se situe en 2016 à -198,7M€, en forte dégradation par rapport à l'an dernier (-43,5 M€).

Les résultats à fin 2017 par CRP, sont les suivants :

<b>CRP concerné</b>	<b>Résultat 2017 par CRP</b>	<b>Excédent / Déficit</b>
Addictologie P	359 337,00€	Déficit
CRP Principal H	198 689 425,63€	Déficit
DNA A	40 184 828,02€	Excédent
Ecoles & Centres de formation C	571 380,36€	Déficit
EHPAD E	2 844 685,59€	Déficit
USLD B	13 187 600,08€	Déficit
<b>Tous CRP consolidés</b>	<b>175 467 600,64€</b>	<b>Déficit</b>

### 3.2. EVOLUTIONS PLUS DETAILLEES

L'évolution du résultat de l'exercice 2017 tient à plusieurs effets :

- ▶ *Une forte dégradation du résultat du compte de résultat principal (CRPP) : -156 M€ par rapport à 2016.*

Cette dégradation résulte notamment d'un effet ciseaux entre la stagnation de l'activité qui s'est traduite par une baisse des recettes de séjours et la poursuite de l'augmentation des charges d'exploitation (charges de personnel, charges à caractère médical et charges à caractère hôtelier et général), découlant principalement d'effets prix en ce qui concerne les charges de personnel. La hausse des amortissements et des provisions contribue aussi à la dégradation du résultat.

- ▶ *Une dégradation du résultat des autres budgets annexes :*

- ▶ *Compte de résultats USLD (CRPA-B) et EHPAD (CRPA-E): dégradation de -9,7M€ et -1,4 M€ respectivement.* Cette dégradation découle d'un effet ciseaux entre la poursuite de la hausse des charges, notamment de personnel en raison principalement d'effets prix importants, et la baisse de l'activité et des recettes associées (dépendance et hébergements). Par ailleurs, la poursuite de la fiabilisation de l'imputation des immobilisations et des créances irrécouvrables propres à ces budgets a conduit à une nette hausse des dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des créances en 2017.
- ▶ *Compte de résultat des écoles (CRPA-C) :* le résultat 2017 est à nouveau déficitaire (-0,6 M€) et en dégradation de -1,2 M€ par rapport à 2016 qui avait été marquée par un retour à l'équilibre de ce budget. La dégradation du résultat 2017 s'explique notamment par une baisse de -600 K€ de la subvention d'exploitation versée par le Conseil Régional, principal financeur du budget Ecoles.
- ▶ *Dotations non affectées (DNA – CRPA-A) :* l'excédent s'élève à 40,2 M€ en 2017 en diminution de -63,6 M€ par rapport à 2016, principalement en raison d'un moindre niveau de cessions en 2017. En effet, l'année 2016 avait été une année historiquement élevée en termes de cessions. En revanche les charges de personnel de la DNA sont en baisse de -1,7% en 2017.

Le résultat d'exploitation qui avait été positif en 2016 (+11,7M€) devient déficitaire en 2017 (-150,7M€) du fait notamment:

- d'une activité globalement atone (stabilisation en hospitalisation complète, progression mesurée en hospitalisation partielle, baisse du nombre de journées en USLD et en EHPAD), qui se traduit notamment par une baisse des recettes de séjours et une progression très mesurée des recettes d'assurance maladies (+0,5% pour le compte de résultat principal) ;
- de charges qui ont continué de progresser, malgré une augmentation des charges de personnel limitée à +2% (budget principal) en dépit de forts effets prix (revalorisation du point FP et PPCR notamment). L'exercice 2017 est ainsi notamment marqué par une forte hausse des charges à caractère médical (+1.8% pour le budget principal, dont +3,4% pour les seules charges non financées en sus des tarifs).



Le résultat financier s'améliore (-51.8M€ en 2017 contre -57,8M€ en 2016) en raison d'une baisse des intérêts de la dette et d'une hausse des produits financiers.

Le résultat exceptionnel reste positif (+27M€) mais en fort recul par rapport à l'exercice précédent (+101M€) sous l'effet notamment d'une forte diminution des charges exceptionnelles (cf. niveau de cessions d'actif 2016 particulièrement élevé).

#### **4) EVENEMENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2017**

Pas d'éléments significatifs (cf. état AI4 de l'annexe au compte financier).

Les faits caractéristiques de l'exercice 2017 sont quant à eux détaillés dans l'état PF2 de l'annexe au compte financier.

#### **5) PERSPECTIVES D'ACTIVITE POUR L'ANNEE 2018**

Après une stagnation de l'activité en 2017, l'AP-HP a pour ambition de renouer avec une dynamique de croissance en 2018. Pour l'exercice budgétaire 2018, l'AP-HP entend ainsi entamer la réduction du déficit du compte de résultat principal et du résultat consolidé, et s'engager à nouveau sur une trajectoire de retour progressif à l'équilibre.

Ainsi l'EPRD 2018 initial repose sur un résultat prévisionnel de -169 M€ pour le compte de résultat principal et -136 M€ tous comptes de résultat consolidés.

Cette trajectoire a pour objectif de restaurer rapidement un niveau de capacité d'autofinancement permettant d'assurer les opérations d'investissement prévues pour les années à venir au service de l'amélioration de l'accueil des patients et des conditions de travail du personnel.

**PARTIE N°2 : ANALYSE DE L'EXECUTION DU BUDGET DE 2017 (EPRD)**

**1) ANALYSE DE L'EXECUTION BUDGETAIRE EN 2017**

Le résultat 2017 du budget principal est de -199 M€ inférieur à la prévision de l'EPRD à -103,8 M€.

N° des titres	Intitulés	Dernier budget exécutoire 2017	Réalisé 2017	Ecart	
				Montant	%
Titre 1	Charges de personnel	4 422 909 086 €	4 433 464 680 €	10 555 594 €	0,2%
Titre 2	Charges à caractère médical	1 775 830 694 €	1 788 828 836 €	12 998 142 €	0,7%
Titre 3	Charges à caractère hôtelier et général	743 907 324 €	769 512 868 €	25 605 544 €	3,4%
Titre 4	Charges d'amortissement, de dépréciations et provisions, financières et exceptionnelles	628 013 530 €	655 945 234 €	27 931 704 €	4,4%
	<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>7 570 660 634 €</b>	<b>7 647 751 618 €</b>	<b>77 090 984 €</b>	<b>1,0%</b>

N° des titres	Intitulés	Dernier budget exécutoire 2017	Réalisé 2017	Ecart	
				Montant	%
Titre 1	Produits versés par l'assurance maladie	5 657 225 355 €	5 658 131 837 €	906 482 €	0,0%
Titre 2	Autres produits de l'activité hospitalière	685 228 235 €	679 931 509 €	-5 296 726 €	-0,8%
Titre 3	Autres produits	1 124 376 183 €	1 110 998 846 €	-13 377 337 €	-1,2%
	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>7 466 829 773 €</b>	<b>7 449 062 193 €</b>	<b>-17767 580 €</b>	<b>-0,2%</b>

	<b>DEFICIT</b>	<b>-103 830 861 €</b>	<b>-198 689 426 €</b>	<b>-94 858 565 €</b>	<b>91,4%</b>
--	----------------	-----------------------	-----------------------	----------------------	--------------

Tous comptes de résultat confondus, le résultat de 2017 s'élève à -175,5 M€, inférieur à la prévision de l'EPRD à -64,1 M€.

	Réalisé 2016	Dernier budget exécutoire 2017	Réalisé 2017	Ecart réalisé 2017 / réalisé 2016		Ecart réalisé 2017 / EPRD 2017	
				Montant	%	Montant	%
Budget principal (CRPP)	-43,5 M€	-103,8 M€	-198,7 M€	-155,2 M€	357,1%	-94,9 M€	47,7%
USLD (CRPA-B)	-3,4 M€	-7,4 M€	-13,2 M€	-9,7 M€	283,0%	-5 M€	43,6%
EHPAD (CRPA-E)	-1,6 M€	-2,8 M€	-2,8 M€	-1,2 M€	78,1%	-0 M€	2,3%
CSAPA (CRPA-P)	-0,8 M€	0,0 M€	-0,4 M€	0,4 M€	-55,2%	-0 M€	100,0%
Ecoles (CRPA-C)	0,6 M€	0,0 M€	-0,6 M€	-1,2 M€	-192,9%	-0 M€	100,0%
DNA (CRPA-A)	103,8 M€	49,9 M€	40,2 M€	-63,6 M€	-61,3%	-9 M€	-24,2%
<b>Résultat consolidé tous CRP</b>	<b>55,1 M€</b>	<b>-64,1 M€</b>	<b>-175,5 M€</b>	<b>-230,6 M€</b>	<b>-418,3%</b>	<b>-111,3 M€</b>	<b>63,4%</b>

## 2) ANALYSE DE L'EVOLUTION DES PRODUITS EN 2017

## ➤ BUDGET PRINCIPAL

## - Produits versés par l'assurance maladie (PT1)

Chapitre	Intitulés	Réalisé 2016	Dernier budget exécutoire 2017	Réalisé 2017	Ecart réalisé 2017 / réalisé 2016		Ecart réalisé 2017 / EPRD 2017	
					Montant	%	Montant	%
73111	Produits de la tarification des séjours MCO	2 822 587 620 €	2 824 654 776 €	2 813 074 285 €	-9 513 350 €	-0,3%	-11 580 491 €	-0,4%
73112	Produits des médicaments facturés en sus des séjours MCO	315 503 688 €	378 703 032 €	383 359 557 €	67 855 869 €	21,5%	4 656 525 €	1,2%
73113	Produits des dispositifs médicaux facturés en sus des séjours MCO	80 855 519 €	83 819 480 €	79 420 811 €	-1 434 708 €	-8%	-4 398 669 €	-5,2%
73114	Forfaits annuels MCO	104 270 206 €	106 738 833 €	109 344 285 €	5 074 079 €	4,9%	2 605 452 €	2,4%
73115	Produits du financement des activités de SSR		458 881 523 €	47 807 950 €			-411 073 573 €	-89,6%
73116	Dotation hôpitaux de proximité (DHProx)		0 €	0 €			0 €	
73117	Dotation annuelle de financement	610 583 708 €	40 398 559 €	587 608 805 €	-22 974 903 €	-3,8%	447 210 46 €	318,5%
73118	Dotations MIGAC MCO	1 112 818 951 €	1 087 351 988 €	1 045 052 764 €	-67 766 187 €	-6,1%	-42 299 225 €	-9%
7312	Produits des prestations faisant l'objet d'une tarification spécifique MCO	371 050 502 €	379 954 005 €	389 530 163 €	18 479 662 €	5,0%	9 576 158 €	2,5%
7471	Fonds d'intervention régional (FIR )	166 087 643 €	162 690 179 €	167 253 205 €	1 165 562 €	0,7%	4 563 620 €	2,8%
7722	Produits sur exercices antérieurs à la charge de l'assurance maladie	46 805 689 €	34 032 979 €	35 680 012 €	-11 125 677 €	-32%	1 647 033 €	4,8%
	<b>TOTAL</b>	<b>5 630 563 526 €</b>	<b>5 657 225 355 €</b>	<b>5 658 131 837 €</b>	<b>27 56811 €</b>	<b>0,5%</b>	<b>906 482 €</b>	<b>0,0%</b>

**Ecarts à la prévision :**

Sur la **partie activité** (séjours, activité externe et Lamda) : -0,4 M€ par rapport à la prévision, notamment en raison de recettes d'activité externe supérieures à la prévision.

Sur la **partie des produits de santé facturables en sus des GHS** : l'exécution est conforme à la prévision (+258 K€), mais avec une réalisation inférieure à la prévision en ce qui concerne les DMI et supérieure à la prévision pour les molécules onéreuses.

Sur la **partie dotations** : +13,5 M€ par rapport à la prévision (légèrement supérieur à la cible (+1,5 M€) en neutralisant l'effet de la forte augmentation des consommations de médicaments sous autorisation temporaire d'utilisation).

**Evolutions 2016-2017 les plus notables :**

- *Compte 73111 Produits de la tarification des séjours* : en 2017, l'activité d'hospitalisation complète a été stable par rapport à 2016 et nettement inférieure aux prévisions. L'activité d'hospitalisation partielle a augmenté de +1,7%. L'activité d'HAD a cru de +1,9%. Cette évolution du volume d'activité, associée à une baisse des tarifs de séjours de -0,9% pour l'AP-HP en 2017 et à une baisse du volume d'activité d'HC en médecine, chirurgie et obstétrique, notamment pour les séjours de deux nuits et plus, a conduit à une baisse des recettes des séjours de -9,5 M€ par rapport à 2016 (-11.6 M€ par rapport à l'EPRD), malgré les deux dégels du coefficient prudentiel décidés par le ministre de la santé ;

- *Compte 73112 Produits des médicaments facturés en sus des séjours* : le montant total des médicaments valorisés a progressé de manière importante (+21,5%) par rapport à l'année 2016. Cette forte augmentation est essentiellement le fait d'un changement de périmètre car le chapitre 73112 comptabilise, à compter de 2017, les produits spécialités pharmaceutiques ATU et post ATU dispensées en hospitalisation. Retraité de cet effet de périmètre, le montant total des médicaments valorisés en sus des tarifs des séjours (ATU, post ATU et T2A) a progressé de +1,5%, soit environ +5,6M€ par rapport à 2016. Cette évolution résulte de la forte dynamique sur les médicaments récents comme le Darzalex, le Keytruda, le Nusinersen, ou le Stelara ;
- *Compte 73113 Produits des dispositifs médicaux facturés en sus des séjours* : le volume total des DMI facturés en sus valorisés a augmenté de +6,3% par rapport à 2016, la diminution de la valorisation (-1,4M€) résulte donc d'une modification de structure des DMI implantés, avec notamment l'évolution des implantations liées aux classes de DMI suivantes : apparition des microsphères de radiothérapie (+60 DMI valorisés, soit +760K€), des systèmes de clip percutané pour valve (+38 DMI valorisés, soit environ +890K€), des endoprothèses (+1 419 DMI valorisés, soit environ +763K€), des neurostimulateurs (+26 DMI valorisés, soit environ +134K€), des dispositifs d'assistance circulatoire (-29 DMI valorisés, soit environ -2,5M€), des implants et processeurs cochléaires (-34 DMI valorisés, soit -621K€) des bioprothèses valvulaires (+3 DMI valorisés mais environ -583K€ : modification de structure des références des DMI implantés) ;
- *Compte 73114 Forfaits annuels* : augmentation notamment induite par une hausse du forfait annuel urgences (augmentation des passages aux urgences en 2017) ;
- *Compte 73117 Dotation annuelle de financement* : les dotations annuelles de financement (SSR et PSY) doivent être analysées de manière conjointe avec le chapitre 73115 correspondant à la dotation modulée à l'activité (DMA) finançant désormais une partie des activités de SSR (depuis 2017). Par ailleurs, en 2017, l'ARS a versé à l'AP-HP sous forme de DAF des financements relevant en réalité des MIGAC. Une fois pris en compte ces éléments de périmètre, les financements consacrés au SSR et à la psychiatrie sont en hausse de 5 M€ par rapport à 2016 et supérieurs de 15 M€ aux prévisions, notamment en raison d'un impact favorable exceptionnel de la mise en place de la DMA SSR, découlant de la clôture de séjours longs au 31/12/2017 ;
- *Compte 73118 Dotations MIGAC* : l'importante baisse constatée par rapport à 2016 est essentiellement la résultante du changement du mode de financement des médicaments sous autorisation temporaire d'utilisation (ATU). Celui-ci relève dorénavant du périmètre de la liste en sus en remplacement de celui des MIGAC. La variation qui en résulte par rapport à 2016 représente 65M€ de dotation en moins. Si le montant des MIGAC, corrigé de cet effet de périmètre, est donc à peu près stable par rapport à 2016, les dotations allouées à l'AP-HP en 2017 restent néanmoins nettement inférieures à celles inscrites à l'EPRD ;
- *Compte 7312 Produits des prestations faisant l'objet d'une tarification spécifique* : augmentation des recettes de l'activité externe supérieure aux prévisions EPRD, due notamment à un meilleur rattachement en 2017 des produits à recevoir ;
- *Compte 7471 Fonds d'intervention régional (FIR)* : financement par l'ARS de missions régionales, dont la permanence des soins, l'éducation thérapeutique, les équipes mobiles de soins palliatifs, les équipes mobiles de gériatrie et les mesures régionales d'investissement, en légère augmentation en 2017 (+1,1 M€ par rapport à 2016) ;

- *Compte 7722 Produits sur exercices antérieurs à la charge de l'assurance maladie* : baisse des produits d'assurance maladie non prévus en produits à recevoir au moment de la clôture de l'exercice 2016. Cette baisse est cependant conforme à ce qui était prévu à l'EPRD modificatif.

- *Autres produits de l'activité hospitalière (PT2)*

Chapitre	Intitulés	Réalisé 2016	Dernier budget exécutoire 2017	Réalisé 2017	Ecart réalisé 2017 / réalisé 2016		Ecart réalisé 2017 / EPRD 2017	
					Montant	%	Montant	%
7321	Produits de la tarification en hospitalisation complète non pris en charge par l'assurance maladie	251 559 136 €	251 559 136 €	239 554 611 €	-12 004 526 €	-4,8%	-12 004 525 €	-4,8%
7322	Produits de la tarification en hospitalisation incomplète non pris en charge par l'assurance maladie	32 045 964 €	32 045 964 €	30 144 212 €	-1 901 752 €	-5,9%	-1 901 752 €	-5,9%
7323	Produits de la tarification en hospitalisation à domicile non pris en charge par l'assurance maladie	783 864 €	783 864 €	594 358 €	-189 506 €	-24,2%	-189 506 €	-24,2%
7324	Produits des prestations faisant l'objet d'une tarification spécifique non pris en charge par l'assurance maladie	87 332 466 €	87 332 466 €	82 950 850 €	-4 381 616 €	-5,0%	-4 381 616 €	-5,0%
73271	Forfait journalier MCO	64 885 548 €	64 885 548 €	63 471 415 €	-1 414 133 €	-2,2%	-1 414 133 €	-2,2%
73272	Forfait journalier SSR	24 632 369 €	24 632 369 €	23 374 211 €	-1 258 158 €	-5,1%	-1 258 158 €	-5,1%
73273	Forfait journalier psychiatrie	2 708 938 €	2 708 938 €	2 713 459 €	4 521 €	0,2%	4 521 €	0,2%
733	Produits des prestations de soins délivrées aux patients étrangers non assurés sociaux en France	196 097 545 €	196 097 545 €	205 150 453 €	9 052 907 €	4,6%	9 052 908 €	4,6%
734	Prestations effectuées au profit des malades ou consultants d'un autre établissement	20 698 814 €	20 698 814 €	27 536 072 €	6 837 258 €	33,0%	6 837 258 €	33,0%
735	Produits à la charge de l'Etat, collectivités territoriales et autres organismes publics	4 483 591 €	4 483 591 €	4 441 867 €	-41 724 €	-0,9%	-41 724 €	-0,9%
	<b>TOTAL</b>	<b>685 228 237 €</b>	<b>685 228 235 €</b>	<b>679 931 509 €</b>	<b>-5 296 728 €</b>	<b>-0,8%</b>	<b>-5 296 726 €</b>	<b>-0,8%</b>

Les produits de titre 2 du CRPP sont en diminution de -5,3M€ (-0,8%).

Cette évolution s'explique notamment par le fait que :

- Le nombre de journées facturables a nettement baissé en 2017 (-29 172, soit -0,7%).
- Cette baisse est concentrée sur la médecine spécialisée, la chirurgie et les spécialités couteuses qui sont les disciplines médico-tarifaires dont les tarifs journaliers de prestation sont les plus élevés.

L'exercice 2017 a été marqué par une consolidation de l'amélioration de la méthode de comptabilisation des produits à recevoir initiée en 2016, intégrant aussi une évolution concernant le groupe hospitalier pilote (HUEP) pour le déploiement du nouveau logiciel de gestion administrative des malades (GAM).

- *Autres produits (PT3)*

Chapitre	Intitulés	Réalisé 2016	Dernier budget exécutoire 2017	Réalisé 2017	Ecart réalisé 2017 / réalisé 2016		Ecart réalisé 2017 / EPRD 2017	
					Montant	%	Montant	%
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises et produits des activités annexes (sauf 7071, 7087 et 709)	109 267 078 €	118 573 078 €	115 095 542 €	5 828 464 €	5,3%	-3 477 536 €	-2,9%
7071	Rétrocession de médicaments	501 710 957 €	504 219 512 €	493 616 812 €	-8 094 146 €	-1,6%	-10 602 700 €	-2,1%
7087	Remboursement de frais par les CRPA	79 606 424 €	74 883 004 €	75 278 486 €	-4 327 938 €	-5,4%	395 482 €	0,5%
71	Production stockée (ou déstockage)		0 €		0 €		0 €	
72	Production immobilisée	0 €	0 €	0 €	0 €		0 €	
74	Subventions d'exploitation et participations (sauf 7471)	72 688 454 €	74 288 454 €	69 136 448 €	-3 552 006 €	-4,8%	-5 152 006 €	-6,9%
75	Autres produits de gestion courante	65 537 126 €	70 037 126 €	70 953 841 €	5 416 715 €	8,3%	916 715 €	1,3%
76	Produits financiers	7 241 002 €	7 241 002 €	8 282 077 €	1 041 072 €	14,4%	1 041 072 €	14,4%
77	Produits exceptionnels (sauf 7722)	97 448 584 €	67 135 144 €	74 931 529 €	-22 517 055 €	-23,1%	7 796 385 €	11,6%
	<i>Dont 775 - produits des cessions d'éléments d'actifs</i>	65 775 €	65 775 €	7 215 €	-58 560 €	-89,0%	-58 560 €	-89,0%
	<i>Dont 777 - quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice</i>	7 400 182 €	7 400 181 €	7 691 790 €	291 608 €	3,9%	291 609 €	3,9%
78	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	198 855 235 €	186 148 063 €	176 184 534 €	-22 670 701 €	-11,4%	-9 963 529 €	-5,4%
79	Transferts de charges	0 €	0 €	0 €	0 €		0 €	
0603	Variations des stocks à caractère médical (60311, 60321, 60322, 60371) (crédits)		0 €		0 €		0 €	
603	Autres variations de stocks (sauf 60311, 60321, 60322, 60371) (crédits)		0 €		0 €		0 €	
061	Rabais, remises et ristournes (609, 619 et 629)	12 488 843 €	12 488 843 €	13 075 497 €	586 654 €	4,7%	586 654 €	4,7%
062	Remboursements sur rémunérations, charges sociales ou taxes (6419, 6429, 64519, 64529, 64719, 64729, 6489, 6319 et 6339)	9 164 123 €	9 164 123 €	14 258 601 €	5 094 478 €	55,6%	5 094 478 €	55,6%
649	Atténuation de charges - portabilité compte épargne temps (CET)	197 834 €	197 834 €	185 483 €	-12 350 €	-6,2%	-12 351 €	-6,2%
	<b>TOTAL</b>	<b>1 154 205 660 €</b>	<b>1 124 376 183 €</b>	<b>1 110 998 846 €</b>	<b>-43 208 133 €</b>	<b>-3,7%</b>	<b>-13 377 337 €</b>	<b>-1,2%</b>

Les autres ventes de produits fabriqués et prestations de services sont en augmentation de +5,9 M€ par rapport à 2016, mais inférieures de -3,5 M€ à la prévision de l'EPRD modificatif.

Les principaux postes de ce chapitre sont les chambres particulières (en augmentation de +3,6 M€ par rapport à 2017), les mises à disposition de personnel (+1,9 M€) et la facturation des crèches (+2,4 M€).

Les rétrocessions de médicaments sont en baisse de 8 M€ par rapport à 2016 et inférieures de 10,6 M€ à la prévision de l'EPRD modificatif. M€).

Les produits exceptionnels sont supérieurs à la prévision EPRD modificatif de 7,8 M€ du fait d'une sur-exécution des produits à recevoir (2016) non prévue dans l'EPRD. Ils sont en nette baisse par rapport à 2016 (-22,5 M€) en raison de moindres réémissions de titres, de produits sur exercice antérieur (T3) plus faibles qu'en 2016 et de l'absence de sous-exécution des charges de personnel rattachées à l'exercice n-1 (charges à payer), contrairement à ce qui avait été constaté en 2016.

Rapport financier de l'exercice 2017

Les reprises sur provisions sont inférieures à la prévision EPRD modificatif de -9,9 M€ et au réalisé de l'année 2016 de -22,7 M€ du fait de moindres reprises pour créances irrécouvrables compte tenu d'un montant d'admission en non-valeur plus faible que prévu initialement et de la baisse cette année des reprises sur provisions sur litiges, le montant de la reprise sur provision de l'exercice 2016 ayant été majoré par le règlement d'un contentieux sur les écoles avec la Région Ile-de-France (15 M€).

➤ **BUDGET CONSOLIDÉ**

Tous budgets confondus, les produits d'exploitation sont stables (-1,3 M€) et évoluent selon les détails suivants :

	Comptes	Exercice : 2017	Exercice : 2016	Evolution 2017/2018	
				montant	%
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>					
Ventes de marchandises	707	493 771 375,93	501 849 202,17	-8 077 826,24	-1,6%
Production vendue	SC 70 sauf 707 – SD 709	200 249 857,16	198 136 063,00	2 113 794,16	1,1%
Production stockée	+ SC 713 ou - SD 713	1 229 282,33	-661 956,28	1 891 238,61	-285,7%
Production immobilisée	72	0,00	0,00	0,00	0,0%
Produits de l'activité	73	6 350 845 977,29	6 323 539 135,19	27 306 842,10	0,4%
Subventions d'exploitation et participations	74	281 548 952,22	284 270 685,22	-2 721 733,00	-1,0%
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	781	156 778 404,66	180 355 272,43	-23 576 867,77	-13,1%
Transferts de charges	791	0,00	0,00	0,00	0,0%
Autres produits de gestion courante	75	104 614 103,44	102 886 300,16	1 727 803,28	1,7%
<b>TOTAL I</b>		<b>7 589 037 953,03</b>	<b>7 590 374 701,89</b>	<b>-1 336 748,86</b>	<b>0,0%</b>

La baisse des ventes de marchandises, majoritairement induite par la baisse des produits de rétrocessions de médicaments du CRPP (-8M€), et des reprises sur provisions (cf. moindre reprise sur provisions pour dépréciation des créances et sur provisions pour risques et charges) est pour l'essentiel compensée par l'augmentation des produits de l'activité, qui progressent toutefois nettement moins fortement qu'en 2016.

Tous budgets confondus, les produits financiers sont en hausse de +14.1 %.

	Comptes	Exercice : 2017	Exercice : 2016	Evolution 2017/2018	
				montant	%
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>					
De participations et des autres immobilisations financières	761, 762	0,00	0,00	0,00	0,00%
Revenus des VMP, escomptes obtenus et autres produits financiers	764, 765, 768	8 298 308,56	7 259 795,35	1 038 513,21	14,30%
Reprises sur provisions	786	0,00	0,00	0,00	0,00%
Transferts de charges financières	796	0,00	0,00	0,00	0,00%
Gains de change	766	7 417,60	19 490,11	-12 072,51	-61,94%
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	767	0,00	0,00	0,00	0,00%
<b>TOTAL III</b>		<b>8 305 726,16</b>	<b>7 279 285,46</b>	<b>1 026 440,70</b>	<b>14,10%</b>

Tous budgets confondus, les produits exceptionnels sont en forte baisse de -36.4 %, selon le détail suivant :

	Comptes	Exercice : 2017	Exercice : 2016	Evolution 2017/2018	
				montant	%
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>					
Sur opérations de gestion					
- exercice courant	771,778	14 949 816,67	25 346 308,28	-10 396 491,61	-41,02%
- exercices antérieurs	772, 773	98 222 801,38	126 287 169,64	-28 064 368,26	-22,22%
Sur opérations en capital	775, 777	41 792 826,27	106 634 462,91	-64 841 636,64	-60,81%
Reprises sur provisions et dépréciations				0,00	0,00%
- reprises sur les provisions réglementées	7874	24 788 173,83	24 378 649,21	409 524,62	1,68%
- reprises sur les dépréciations exceptionnelles	7876	0,00	0,00	0,00	0,00%
Transfert de charges exceptionnelles	797	0,00	0,00	0,00	0,00%
<b>TOTAL V</b>		<b>179 753 618,15</b>	<b>282 646 590,04</b>	<b>-102 892 971,89</b>	<b>-36,40%</b>

Les produits exceptionnels sur opération de gestion sont en baisse du fait d'une absence en 2017 de sur-exécution des charges à payer de personnel rattachées en 2016, d'une moindre sur-exécution des produits à recevoir rattachés en 2016 et de réémissions de titres plus importantes que sur l'exercice précédent.

Les cessions d'actifs qui se situaient en 2016 à un niveau historiquement élevé (grâce notamment à la phase 2 de la cession de Saint Vincent de Paul, soit 51 M€) pour un montant de 97,7 M€, s'élèvent en 2017 à 33,9M€.

Les reprises sur provisions règlementées correspondent aux reprises sur provisions pour renouvellement des immobilisations et sur provisions pour responsabilité civile, en légère augmentation en 2017.

### 3) ANALYSE DE L'EVOLUTION DES CHARGES EN 2017

#### ➤ BUDGET PRINCIPAL

##### - Charges de personnel

Les charges de personnel sont en progression de +2 % entre 2016 et 2017, soit une progression légèrement supérieure à la cible de l'EPRD modificatif (+1,8%), selon le détail suivant :

Titre 1	Charges de personnel	Exécution 2016	Exécution 2017	Evolution 2016-2017	
				Montant	%
		4 344 637 258 €	4 433 464 680 €	88 827 421 €	2,0%
621	Personnel extérieur à l'établissement	27 140 893 €	28 105 037 €	964 144 €	3,6%
631	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (administration des impôts) (sauf 6319)	261 966 717 €	270 164 885 €	8 198 169 €	3,1%
633	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes) (sauf 6339)	102 962 019 €	104 164 904 €	1 202 885 €	1,2%
641	Rémunérations du personnel non médical (sauf 6411, 6413, 6415 et 6419)	7 274 023 €	5 973 952 €	-1 300 072 €	-17,9%
6411	Personnel titulaire et stagiaire	1 982 609 278 €	2 000 722 116 €	18 112 839 €	0,9%
6413	Personnel sous contrats à durée indéterminée (CDI)	49 620 083 €	57 223 043 €	7 602 960 €	15,3%
6415	Personnel sous contrat à durée déterminée (CDD)	146 157 757 €	152 544 628 €	6 386 871 €	4,4%
642	Rémunérations du personnel médical (sauf 6421, 6422, 6423, 6425 et 6429)	157 931 055 €	167 241 512 €	9 310 457 €	5,9%
6421	Praticiens hospitaliers temps plein et temps partiel et hospitalo-universitaires titulaires	341 059 332 €	341 703 742 €	644 410 €	0,2%
6422	Praticiens à recrutement contractuel renouvelables de droit	63 033 915 €	58 372 441 €	-4 661 474 €	-7%
6423	Praticiens à recrutement contractuel sans renouvellement de droit	98 399 667 €	110 203 929 €	11 804 262 €	12,0%
6425	Permanences des soins	68 404 790 €	70 184 488 €	1 779 698 €	2,6%
6451	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - personnel non médical (sauf 64519)	784 418 175 €	808 713 506 €	24 295 331 €	3,1%
6452	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - personnel médical (sauf 64529)	207 668 360 €	213 322 657 €	5 654 297 €	2,7%
6471	Autres charges sociales - personnel non médical (sauf 64719)	23 206 182 €	22 756 509 €	-449 672 €	-1,9%
6472	Autres charges sociales - personnel médical (sauf 64729)	7 592 399 €	7 330 230 €	-262 169 €	-3,5%
648	Autres charges de personnel (sauf 6489)	15 192 614 €	14 737 100 €	-455 513 €	-3,0%



Cette progression de la masse salariale s'est accompagnée d'une :

- décréue des effectifs permanents (-285 ETP) et une croissance plus mesurée des effectifs de remplacement (+114 ETP) par rapport à 2016, soit une baisse des effectifs rémunérés totaux (-171 ETPR) par rapport à 2016
- progression des effectifs médicaux séniors, en hausse de + 100 ETP entre 2016 et 2017
- progression des effectifs de juniors (+359 ETP) dont une nette hausse des effectifs d'internes (+ 167 ETP) du fait de la poursuite de la hausse du numerus clausus et du choix de l'AP-HP comme lieu de stage par les internes au sein de la région Ile-de-France.

- **Charges à caractère médical**

Chapitre	Intitulés	Réalisé 2016	Dernier budget exécutoire 2017	Réalisé 2017	Ecart réalisé 2017 / réalisé 2016		Ecart réalisé 2017 / EPRD 2017	
					Montant	%	Montant	%
6011	Achats stockés de matières premières ou fournitures à caractère médical ou pharmaceutique	710 905 €	728 766 €	508 353 €	-202 552 €	-28,5%	-220 416 €	-30,2%
6021	Produits pharmaceutiques et produits à usage médical	1 071 574 301 €	1 060 862 994 €	1 072 101 738 €	527 438 €	0,0%	11 238 744 €	1,1%
6022	Fournitures, produits finis et petit matériel médical et médico-technique	494 886 015 €	504 571 982 €	510 788 550 €	15 902 535 €	3,2%	6 216 568 €	1,2%
6066	Fournitures médicales	93 325 743 €	95 670 553 €	90 035 191 €	-3 290 552 €	-3,5%	-5 635 362 €	-5,9%
6071	Achats de marchandises à caractère médical et pharmaceutique	0 €	0 €	0 €	0 €	0,0%	0 €	
6063	Variations des stocks à caractère médical (60311, 60321, 60322, 60371)	-13 788 996 €	0 €	-1 391 352 €	12 397 644 €	-89,9%	-1 398 52 €	
611	Sous-traitance générale	41 470 828 €	42 512 782 €	42 232 840 €	3 762 012 €	9,1%	2 720 058 €	6,4%
6131	Locations à caractère médical	11 839 157 €	12 136 615 €	11 353 127 €	-486 029 €	-4,1%	-783 488 €	-6,5%
6151	Entretiens et réparations de biens à caractère médical	57 892 455 €	59 347 002 €	60 200 388 €	2 307 934 €	4,0%	853 386 €	1,4%
	<b>TOTAL</b>	<b>1 757 910 408 €</b>	<b>1 775 830 694 €</b>	<b>1 788 828 836 €</b>	<b>30 918 29 €</b>	<b>1,8%</b>	<b>12 998 142 €</b>	<b>0,7%</b>

Les charges à caractère médical sont en augmentation de +1,8% par rapport à 2016, supérieures la cible EPRD de +0,7%. Une fois neutralisées les charges couvertes par un financement spécifique (rétrocessions, médicaments facturables en sus des GHS ou sous autorisation temporaire d'utilisation (ATU)), les charges à caractère médical augmentent de +3,4%.

**Consommations de spécialités pharmaceutiques :**

Les consommations de spécialités pharmaceutiques augmentent de +11,3 M€ soit + 1,1% entre 2016 et 2017

Au global, les achats sont stables (à noter néanmoins la forte baisse des achats sur les spécialités pharmaceutiques hors CSS du fait de changements de statut (Opdivo, Keytruda,...)).

La variation de stocks est en augmentation de +10,7 M€. Cette augmentation est localisée pour +6,5 M€ sur les GH (dont 5,3 M€ sur HUPS du fait du déploiement sous SAP de la PUI de Bicêtre en juin 2016) et pour +4,3 M€ sur l'AGEPS. Les principales augmentations portent sur les spécialités pharmaceutiques avec AMM et les produits sanguins labiles (du fait d'un changement d'imputation cf. baisse observée sur le chapitre 6066).

**Consommations de dispositifs médicaux :**

Les consommations de dispositifs médicaux augmentent de + 17,8 M€. Ces augmentations portent sur les réactifs de laboratoires (+12M€) et le matériel médico-chirurgical à usage unique (+6M€).

**Autres charges à caractère médical :**

- Chapitre 6066 : la baisse des achats s'explique pour l'essentiel par un changement d'imputation des produits sanguins labiles.
- Chapitre 611 : l'augmentation porte sur les analyses et actes médicaux et biologiques.

**- Charges à caractère hôtelier et général**

Chapitre	Intitulés	Réalisé 2016	Dernier budget exécutoire 2017	Réalisé 2017	Ecart réalisé 2017 / réalisé 2016		Ecart réalisé 2017 / EPRD 2017	
					Montant	%	Montant	%
6012	Achats stockés de matières premières ou fournitures à caractère hôtelier et général	452 €	454 €	0 €	-452 €	-100,0%	-454 €	-100,0%
602	Achats stockés ; autres approvisionnements (sauf 6021 et 6022)	86 501 842 €	85 952 351 €	82 897 976 €	-3 603 865 €	-2%	-3 054 375 €	-3,6%
606	Achats non stockés de matières et fournitures (sauf 6066)	124 108 324 €	124 100 046 €	124 408 683 €	300 359 €	0,2%	308 637 €	0,2%
6072	Achats de marchandises à caractère hôtelier et général	0 €	0 €	0 €	0 €	0,0%	0 €	
603	Variation des stocks (sauf 60311, 60321, 60322 et 60371)	-441 315 €	-1 783 521 €	-2 416 601 €	-1 975 287 €	44,6%	-633 080 €	35,5%
61	Services extérieurs (sauf 611, 6131, 6151 et 619)	138 305 649 €	140 286 737 €	147 582 292 €	9 276 643 €	7%	7 295 555 €	5,2%
62	Autres services extérieurs (sauf 621 et 629)	261 905 844 €	265 692 119 €	271 423 238 €	9 517 394 €	3,6%	5 119 €	2,2%
63	Impôts, taxes et versements assimilés (sauf 631, 6319, 633 et 6339)	2 802 109 €	2 801 319 €	3 024 592 €	222 483 €	7,9%	223 733 €	8,0%
65	Autres charges de gestion courante (sauf 653)	154 880 586 €	126 266 179 €	143 945 649 €	-10 934 937 €	-7%	17 679 470 €	14,0%
653	Contributions aux groupements hospitaliers de territoires (GHT)		0 €	0 €			0 €	
709	Rabais, remises et ristournes accordées par l'établissement	1 118 €	1 123 €	0 €	-1 118 €	-100,0%	-1 123 €	-100,0%
71	Production stockée (ou déstockage)	590 664 €	590 517 €	-1 352 961 €	-1 943 625 €	-329,1%	-1 943 478 €	-921%
	<b>TOTAL</b>	<b>768 655 273 €</b>	<b>743 907 324 €</b>	<b>769 512 868 €</b>	<b>857 595 €</b>	<b>0%</b>	<b>25 605 544 €</b>	<b>3,4%</b>

En 2017, le niveau d'apurement des créances par les admissions en non-valeur a été moindre qu'en 2016. Les admissions en non-valeur s'élèvent ainsi à 107 M€ en 2017 après 122 M€ en 2016. Le montant 2017 reste cependant très supérieur aux montants constatés jusqu'en 2015. Cette évolution explique la stabilité des charges de titre 3 en 2017 par rapport 2016, mais aussi le fait que le total des charges de titre 3 soit nettement supérieur aux prévisions de l'EPRD, un moindre montant d'ANV ayant été prévu à l'EPRD.

Hors ANV, les charges à caractère hôtelier et général sont en hausse de +2,4% (15 M€) par rapport à 2016 et supérieures à la prévision de l'EPRD modificatif de +12 M€, soit +1,9%

Cette hausse est principalement le fait des services extérieurs (chapitres 61 et 62), qui expliquent également le dépassement de la prévision EPRD.

Les dépenses de services extérieurs (chapitre 61) sont supérieures à la prévision EPRD modificatif de 7,3M€ (+5,2%) et en augmentation de +9,2M€ (+6,7%) par rapport à 2016. Cette augmentation est pour l'essentiel imputable aux charges d'entretien-réparation sur biens immobiliers (qui augmentent de 7,6M€), notamment du fait de travaux de désamiantage qui avaient fait l'objet d'une provision pour risques et charges. A noter que ces dépenses comprennent toujours une majoration réalisée en 2016 de près de 8 M€ en matière de gardiennage, découlant du renforcement de la sécurisation des sites.

Les dépenses pour autres services extérieurs (chapitre 62) sont supérieures à la prévision EPRD modificatif de +5,7M€ (+2,2%) et en augmentation de +9,5M€ (+36%) par rapport à 2016. Cette augmentation est pour l'essentiel liée aux charges de prestations informatiques (+3,9M€), ce qui traduit le fort investissement de l'AP-HP dans la modernisation de son système d'information.

Par ailleurs, les consommations d'énergie sont en baisse de -2M€.

- **Charges d'amortissements, de provisions et dépréciations, financières et exceptionnelles**

Chapitre	Intitulés	Réalisé 2016	Dernier budget exécutoire 2017	Réalisé 2017	Ecart réalisé 2017 / réalisé 2016		Ecart réalisé 2017 / EPRD 2017	
					Montant	%	Montant	%
66	Charges financières	64 670 352 €	63 398 157 €	60 092 15 €	-4 579 137 €	-7,1%	-3 306 942 €	-5,2%
67	Charges exceptionnelles	150 485 033 €	124 088 593 €	127 825 183 €	-22 659 851 €	-15,1%	3 736 590 €	3,0%
	<i>Dont 675 - valeur comptable des éléments d'actifs cédés »</i>	2 075 658 €	2 075 658 €	759 203 €	-1 316 455 €	-63,4%	-1 316 455 €	-63,4%
68	Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	427 107 937 €	440 526 780 €	468 028 836 €	40 920 899 €	9,6%	27 502 056 €	6,2%
	<b>TOTAL</b>	<b>642 263 322 €</b>	<b>628 013 530 €</b>	<b>655 945 234 €</b>	<b>13 681 911 €</b>	<b>2,1%</b>	<b>27 931 704 €</b>	<b>4,4%</b>

Les **charges financières** sont inférieures de -3,3 M€ à l'EPRD modificatif et nettement inférieures au réalisé en 2016 (-4,6 M€), notamment du fait :

- Concernant la gestion de la trésorerie :
  - de taux sur le marché monétaire qui restent bas (négatifs) ;
  - des marges négociées avec les banques à la baisse ;
  - des facilités de couverture des besoins de court terme avec le programme NEU CP qui permet d'emprunter avec des taux négatifs, générateurs ainsi de produits financiers.
- Concernant la dette de long terme :
  - du bénéfice de la renégociation, ces 3 dernières années, d'anciens contrats qui avaient des taux chers et qui ont été remboursés par anticipation sans pénalités ;
  - d'un accès aux marchés financiers grâce au programme EMTN qui évite d'être dépendant des banques ;
  - des amortissements en 2016 avec un taux moyen de 2,90% et en 2017 de 3,43% ;
  - de nouveaux emprunts en 2016 avec un taux moyen de 0,67% et en 2017 de 1,66% ;
  - d'une baisse continue du taux moyen de la dette depuis 2015 (2,70% fin 2015, 2,50% fin 2016 contre 2,33% fin 2017).

Les **charges exceptionnelles** sont supérieures de +3,7 M€ à l'EPRD modificatif et inférieures de +22,7 M€ au montant de l'année 2016. Cette baisse s'explique pour l'essentiel par la comptabilisation en 2016 du remboursement par l'AP-HP d'un trop perçu au titre du financement des écoles par la région IDF et, dans une moindre mesure, par une moindre sous exécution des produits à recevoir rattachés à l'exercice précédent.

Les **charges d'amortissements** s'élèvent en 2016 à 357,5 M€, supérieures de +8 M€ à l'EPRD modificatif (et de +16,4 M€ au réalisé 2016), sous le double effet de :

- L'important effort mobilisé en faveur de l'investissement (410 M€ en 2017 dans la continuité des 405 M€ de 2015) ;

- Des opérations de fiabilisation de l'actif, dans le contexte de certification des comptes, qui se sont notamment traduites par des mises en service d'immobilisations plus régulières.

Les **charges de dotations aux provisions** s'élèvent en 2016 à 110,6 M€, supérieures de +19 M€ à la prévision EPRD et supérieures de +24,5 M€ au réalisé 2016.

Dans le détail :

- *Dotations aux provisions pour litiges et risques* : -1 M€, du fait notamment d'une moindre dotation aux provisions pour indus assurance maladie ;
- *Dotations aux provisions pour autres risques et charges* : aucune dotation aux provisions, comme en 2016 ;
- *Dotations aux provisions pour dépréciation des créances* : supérieures de +28 M€ au réalisé 2016 ;
- *Dotations aux provisions pour compte épargne temps* : absence de dotation en 2017, comme en 2016, notamment en raison d'une évolution des règles applicables en matière de taux de cotisations sociales pour les CET PM (arrêt de la cotisation IRCANTEC) ;
- *Dotations aux provisions pour renouvellement des immobilisations* : en hausse de 235 K€ en 2017 ;
- *Dotations aux provisions pour responsabilité civile* : en baisse en 2017 de -2,1 M€.

## ➤ BUDGET CONSOLIDÉ

Tous budgets confondus, les charges d'exploitation augmentent de +2,13% entre 2016 et 2017.

	Comptes	Exercice : 2017	Exercice : 2016	Evolution 2017/2018	
				montant	%
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>					
Achats de marchandises	SD607 -SC 6097	0,00	0,00	0,00	0,00%
- variation de stock	+ SD 6037 ou - SC 6037	0,00	0,00	0,00	0,00%
Achats stockés de matières premières ou fournitures	SD601-SC6091	508 352,62	710 879,58	-202 526,96	-28,49%
- variation de stock	+ SD 6031 ou - SC 6031	110 045,61	94 364,15	15 681,46	16,62%
Achats d'autres approvisionnements	SD602 -SC6092	1 653 820 158,19	1 640 988 493,45	12 831 664,74	0,78%
- variation de stock	+ SD 6032 ou - SC 6032	2 177 303,69	-7 952 817,29	10 130 120,98	-127,38%
Achats non stockés de matières et fournitures	SD606 - SC6096	215 693 638,09	223 138 689,61	-7 445 051,52	-3,34%
Services extérieurs et autres	SD61- SC 619; SD62-SC629	660 868 359,08	638 047 216,94	22 821 142,14	3,58%
Impôts, taxes et versements assimilés		0,00	0,00	0,00	0,00%
- sur rémunérations	SD 631- SC 6319 , SD 633 - SC 6339	388 081 999,68	378 938 740,68	9 143 259,00	2,41%
- autres	635, 637	5 458 484,55	6 062 119,53	-603 634,98	-9,96%
Charges de personnel		0,00	0,00	0,00	0,00%
- Salaires et traitements	SD641- SC 6419, SD642-SC6429, SD648-SC 6489, -SC 649	3 098 932 885,05	3 054 965 594,67	43 967 290,38	1,44%
- charges sociales	SD 645-SC 64519-SC64529, SD 647-SC 64719-SC64729	1 091 147 499,25	1 062 965 705,18	28 181 794,07	2,65%
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		0,00	0,00	0,00	0,00%
- sur immobilisations : dotations aux amortissements et dépréciations	6811, 6816	371 003 624,56	352 567 541,30	18 436 083,26	5,23%
- sur actif circulant : dotations aux dépréciations	6817	97 144 373,47	61 798 817,86	35 345 555,61	57,19%
- pour risques et charges : dotations aux amortissements, provisions et dépréciations	6812, 6815	8 049 316,11	9 534 834,05	-1 485 517,94	-15,58%
Autres charges de gestion courante	65	146 794 336,58	156 780 465,53	-9 986 128,95	-6,37%
<b>TOTAL II</b>		<b>7 739 790 376,53</b>	<b>7 578 640 645,24</b>	<b>161 149 731,29</b>	<b>2,13%</b>

- Les charges liées au personnel, y compris impôts et taxes, sont en augmentation de +81,3M€.
- Les charges liées aux achats et services extérieurs sont en augmentation de +38,1M€.
- Les dotations aux amortissements sont en augmentation de +18,4M€.
- Les dotations aux provisions pour risques et charges diminuent de -33,9M€.

Tous budgets confondus, les charges financières sont en baisse de -7,6%.

	Comptes	Exercice : 2017	Exercice : 2016	Evolution 2017/2018	
				montant	%
<b>CHARGES FINANCIERES</b>					
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	686	43 564,62	403 564,62	-360 000,00	-89,21%
Intérêts et charges assimilées	661, 665, 668	60 091 214,73	64 670 351,58	-4 579 136,85	-7,08%
Pertes de change	666	0,00	0,00	0,00	0,00%
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	667	0,00	0,00	0,00	0,00%
<b>TOTAL IV</b>		<b>60 134 779,35</b>	<b>65 073 916,20</b>	<b>-4 939 136,85</b>	<b>-7,59%</b>

Tous budgets confondus, les charges exceptionnelles sont en baisse de -15,9%.

<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>					
Sur opérations de gestion					
- exercice courant	671, 678	24 988 172,85	38 968 983,17	-13 980 810,32	-35,88%
- exercices antérieurs	672, 673	111 542 277,89	115 247 408,55	-3 705 130,66	-3,21%
Sur opérations en capital	675	2 106 596,70	11 362 755,46	-9 256 158,76	-81,46%
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				0,00	0,00%
- dotations aux provisions réglementées	6874	14 002 694,66	15 880 625,00	-1 877 930,34	-11,83%
- dotations aux amortissements et dépréciations exceptionnels	6871, 6876	0,00	0,00	0,00	0,00%
<b>TOTAL VI</b>		<b>152 639 742,10</b>	<b>181 459 772,18</b>	<b>-28 820 030,08</b>	<b>-15,88%</b>

- *Charges exceptionnelles sur opération de gestion – exercice courant* : comptabilisation en 2016, sur le CRPP, d'une charge exceptionnelle au titre du contentieux avec la région Ile-de-France concernant le financement des écoles.
- *Charges exceptionnelles sur opération de gestion – exercices antérieurs* : moindre sur-exécution des produits à recevoir rattachés en 2016.
- *Charges exceptionnelles sur opérations en capital* : diminution des valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés comptabilisées sur le CRPA-A (en rapport avec le niveau plus faible de cessions d'actifs en 2017).
- *Charges exceptionnelles – dotations aux provisions réglementées* : diminution de la dotation aux provisions pour responsabilité civile (-2,1 M€).

#### 4) ANALYSE DE LA STRUCTURE FINANCIERE DES COMPTES DE 2017

##### 4.1. LE RESULTAT ET L'ANALYSE DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

Soldes	2015	2016	2017	EVOLUTION 2017/2016
Produits des tarifications à l'activité pris en charge par l'assurance-maladie ( A )	3 547 491	3 636 803	3 701 065	+1,79 %
. Dotation annuelle complémentaire ( DAC ) ( B )	0	0	0	0
. Sous-total MCO & HAD ( A + B )	3 547 491	3 636 803	3 701 065	+1,79 %
Produits de l'activité hospitalière non pris en charge par l'assurance-maladie ( C )	695 019	685 228	679 932	-0,77 %

Rapport financier de l'exercice 2017

Soldes	2015	2016	2017	EVOLUTION 2017/2016
Sous-total variable selon l'activité ( A + C )	4 242 510	4 322 031	4 380 996	+1,36 %
MIGAC et FIR	1 229 630	1 278 907	1 212 306	-5,21 %
Forfaits annuels	97 348	104 270	109 344	+4,87 %
Dotation annuelle de financement (DAF)	612 234	610 584	635 416	+4,07 %
Produits afférents aux soins (CRA)	113 399	112 642	111 778	-0,77 %
Produits afférents à la dépendance	26 307	24 594	23 158	-5,84 %
Produits de l'hébergement	84 118	79 691	76 863	+3,55 %
Autres produits de tarification des CRA	3 830	3 714	3 918	+5,49 %
Ventes de marchandises	533 796	501 849	493 771	-1,61 %
Autres produits	143 019	163 322	171 101	+4,76 %
<b>Produits bruts d'exploitation</b>	<b>7 086 191</b>	<b>7 201 604</b>	<b>7 218 650</b>	<b>+0,24 %</b>
Consommations en provenance de tiers	1 824 567	1 856 739	1 871 202	+0,78 %
Charges externes	595 425	606 555	627 348	+3,43 %
Remboursements de frais des CRA	77 638	76 717	70 735	-7,80 %
<b>- Consommations intermédiaires</b>	<b>2 342 354</b>	<b>2 386 577</b>	<b>2 427 815</b>	<b>+1,73 %</b>
<b>= VALEUR AJOUTEE</b>	<b>4 743 837</b>	<b>4 815 027</b>	<b>4 790 835</b>	<b>-0,50 %</b>
+ Subventions d'exploitation	68 368	72 729	69 396	-4,58 %
- Impôts et taxes	4 926	6 062	5 458	-9,96 %
- Charges de personnel (en net)	4 463 657	4 525 713	4 608 247	+1,82 %
<b>= EXCEDENT BRUT D EXPLOITATION</b>	<b>343 622</b>	<b>355 980</b>	<b>246 526</b>	<b>-30,75 %</b>
+ Autres produits de gestion courante	92 792	102 886	104 614	+1,68 %
- Autres charges de gestion courante	74 437	156 780	146 794	-6,37 %
<b>= MARGE BRUTE</b>	<b>361 978</b>	<b>302 086</b>	<b>204 346</b>	<b>-32,36 %</b>
+ Reprises sur amortissements et provisions et transferts de charges d'exploitation	115 097	180 355	156 778	-13,07 %
- Dotations aux amortissements	333 513	352 568	371 004	+5,23 %
- Dotations aux provisions et dépréciations	117 933	71 334	105 194	+47,47 %
<b>= RESULTAT D EXPLOITATION</b>	<b>25 629</b>	<b>58 540</b>	<b>- 115 074</b>	<b>-296 %</b>
+ Produits financiers	5 545	7 279	8 306	+14,11 %
- Charges financières	67 503	65 074	60 135	-7,59 %
<b>= RESULTAT COURANT</b>	<b>- 36 329</b>	<b>745</b>	<b>- 166 903</b>	<b>- 225 %</b>
+ Produits exceptionnels	233 683	235 841	144 074	-38,91 %
- Charges exceptionnelles	157 675	181 460	152 640	-15,88 %
<b>= RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>76 008</b>	<b>54 381</b>	<b>- 8 566</b>	<b>-115,75 %</b>
<b>RESULTAT NET</b>	<b>39 679</b>	<b>55 126</b>	<b>- 175 468</b>	<b>-418,30 %</b>

#### 4.2. L'EVOLUTION DU FONDS DE ROULEMENT, DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT ET CONSTITUTION DE LA TRESORERIE

Ratios (en Keuros)	2015	2016	2017	Evolution 2016/2017	
Fonds de Roulement Net Global (FRNG)	843 519 917	824 054 749	619 093 267	- 204 961 482	- 25,88 %
Besoin en Fonds de Roulement (BFR)	971 391 762	995 947 049	988 166 142	- 7 780 9070	-0,78 %
Trésorerie	-127 871 844	- 171 892 299	- 369 072 874	- 197 180 575	+ 114,71 %

En 2017, le **fonds de roulement** est en diminution de 204 millions.

**Au passif**, il est caractérisé par une augmentation conséquente du report à nouveau négatif de 55 millions, d'un résultat global négatif de -175 millions qui est la principale cause de cet amoindrissement.

La dette à moyen et long terme augmente de 89 millions.

La baisse des provisions est significative pour 75 millions : 11 millions au titre des provisions réglementées, 43 millions en ce qui concerne les provisions pour risques et charges, 21 millions au titre de la dépréciation pour créances douteuses.

Les amortissements ont baissé de 47 millions en lien avec la fiabilisation de l'actif et l'inventaire.

**A l'actif**, si le montant des immobilisations incorporelles augmente de 56 millions, les immobilisations corporelles diminuent de 84 millions pour les constructions alors que les installations et le matériel augmentent de 70 millions. Le montant comptabilisé au titre des acomptes et avances sur immobilisations décroît de 74 millions.

**Le besoin de fonds de roulement (BFR)** correspond à un décalage de trésorerie provenant de l'activité courante de l'APHP. Il diminue de 7 millions.

Le montant des dettes fiscales et sociales augmente de plus de 32 millions et les autres dettes diverses diminuent de 10 millions alors que les dettes fournisseurs restent stables.

Le montant des recettes à classer en instance d'imputation augmente de 10 millions. Il en ressort globalement un financement relativement stable mais qui ne peut pas compenser la baisse du fonds de roulement.

En ce qui concerne les créances, elles augmentent de 35 millions, principalement les créances relatives aux caisses de sécurité sociale pour 48 millions qui s'explique par un décalage entre l'émission des titres et le versement des dotations. Cette augmentation masque l'amélioration du recouvrement sur créances, notamment en ce qui concerne les créances sur mutuelles qui diminuent de 29 millions. Les autres recettes diverses augmentent de 38 millions, en grande partie pour des créances sur immobilisations pour 15 millions et pour les créances relatives aux redevables non résidents dont une partie des versements n'a pas été imputée.

Les stocks ont baissé de 18 millions.

### 4.3. LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

RESSOURCES	2015	2016	2017	Evolution 2017/2016
Capacité d'autofinancement	303 476 551	195 305 997	93 523 165	

Formation de la capacité d'autofinancement	2015	2016	2017	Evolution 2017/2016
Excédent brut d'exploitation	343 622	355 980	246 526	-30,75 %
+ Transferts de charges d'exploitation	0	0	0	0
+ Autres produits d'exploitation	92 792	102 886	104 614	+1,68 %
- Autres charges d'exploitation	74 437	156 780	146 794	-6,37 %
+ Produits financiers (sauf reprises)	5 545	7 279	8306	+14,11 %
- Charges financières (sauf dotations )	67 460	64 670	60 091	-7,08 %
+ Produits exceptionnels (sauf reprises et opérations en capital)	133 348	104 828	77 493	-26,08 %
- Charges exceptionnelles (sauf dotations et opérations en capital)	129 934	154 216	136 530	-11,47 %
<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>303 477</b>	<b>195 306</b>	<b>93 523</b>	<b>- 52,11 %</b>

**La capacité d'autofinancement** reflète la capacité de l'Institution à rembourser sa dette sans recourir à des ressources exceptionnelles pour autofinancer les investissements.

Elle évolue défavorablement en 2017 avec une diminution de 52,11 % avec un excédent brut d'exploitation en diminution de 30,75 %.

Il s'agit tout d'abord de la résultante d'une valeur ajoutée qui a baissé de 1,5 % en raison notamment d'une moindre dynamique de l'activité et de dotations MIGAC /FIR en diminution . Par ailleurs, les charges de personnel ont continué leur progression de 1,82 %.

Si les charges financières sont en recul ainsi que les autres charges d'exploitation, les produits exceptionnels diminuent de 26,08 %.

La CAF doit couvrir en priorité le remboursement en capital des emprunts. **La CAF nette** est donc le montant résiduel servant pour l'investissement. Elle devient négative sur l'exercice 2017 en passant de 8 millions en 2016 à - 34 millions en 2017.



#### 4.4. AUTRES RATIOS FONDAMENTAUX

<b>RATIOS LIES A LA DETTE</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>
Remboursement annuité K / Amortissements ( en % )	62.65	53.09	34,4
<b>INVESTISSEMENTS</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	
Taux de renouvellement des immobilisations ( en % )	4.22	4.76	4,6
Taux de marge brute ( en % )	4.99	4.09	2,76
Poids des amortissements / Marge brute ( en % )	92.13	116.71	237,0
Poids des frais financiers / Marge brute ( en % )	18.63	21.40	38,4
<b>DETTE</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>
Indépendance financière (en %)	49.21	52.23	53,5
Poids de la dette (en %)	29.10	28.29	29,8
Durée apparente de la dette (en année)	7,3	11,3	24,5

Le taux de marge brute permet de mesurer la marge que l'APHP dégage sur son exploitation « courante » pour financer ses charges financières, d'amortissements et de provisions, c'est à dire financer ses investissements.

Le taux d'indépendance financière mesure le poids de l'endettement dans l'ensemble des ressources stables ou capitaux propres. Il s'est encore dégradé en 2017 suite aux emprunts nouveaux souscrits et la diminution des capitaux propres.

Le poids de la dette représente le pourcentage entre le montant de l'endettement et les produits bruts d'exploitation.

La durée apparente de la dette représente le nombre d'années du montant de la CAF afin de rembourser le capital de la dette. Exprimée en années, elle représente 24,5 années. Ce ratio reste volatile car il dépend du montant de la CAF dégagé chaque année.